Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D19DEE_NO26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

19- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE BONUS TERRITOIRE LUDOTHEQUE

Rapporteuse : Mme MONTIGNE

La Ville de Fougères souhaite renouveler avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine, une convention territoriale globale d'objectifs et de financement permettant de percevoir, pour la ludothèque, un soutien financier pour son fonctionnement.

La convention est valable du 01/01/2026 au 31/12/2030.

La subvention dédiée au fonctionnement des ludothèques est attribuée aux équipements remplissant les conditions suivantes :

- Accueillir des personnes de tout âge
- Proposer à la fois du jeu libre sur place et des animations ludiques sur le territoire
- Etre géré par un ludothécaire

La contribution financière est calculée sur la base des heures réelles d'ouverture au public, hormis les heures exclusivement réservées « à des scolaires » (ou autres), et donc fermées au public.

Le montant forfaitaire du bonus CTG pour les heures d'ouverture existantes soutenues par la collectivité s'élève à 10€/h, dans la limite de l'offre existante qui s'élève pour l'année de référence de la présente convention à 548,5 heures d'ouverture.

Il est rappelé que la mention de l'aide financière de la CAF doit figurer sur les documents de communication aux familles édités par la Ville.

Avec l'avis favorable de la commission Education, Enfance et Petite Enfance du 21 octobre 2026, le Conseil municipal est invité à :

- Approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le fonctionnement de la ludothèque ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:39:14

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:39:15+01:00